Appel à candidature

RESIDENCE D'AUTEUR-E
A destination des collégiens
Et en lien avec l'outil numérique

2 mois : Février - Mars 2020

Alpes de Haute-Provence

Appel à candidature ouvert du 18 avril 2019 au 24 mai 2019

Résidence d'auteur-e organisée par
le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence

Dans le cadre d'un partenariat avec
la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC-PACA)
l'Académie d'Aix-Marseille pour les collèges du département

Objet de l'appel à candidature

Cet appel à candidature concerne l'accueil en résidence d'un-e auteur-e, pour une période de deux mois allant du 1er février 2020 au 31 mars 2020.

L'accueil en résidence comprend :
–**70% de temps de création personnelle**
–**30% maximum d'actions de médiations auprès du public soit 6 jours par mois**

La résidence d'auteur-e :
–**s'oriente principalement à destination des collégiens, mais aussi à tout public ;**
–**sera en lien avec l'outil numérique.**

L'appel à candidature est ouvert pour un-e auteur-e:
–**ayant publié au moins un ouvrage de littérature jeunesse ou destiné à tout type de public mais avec des thématiques accessibles au public jeunesse**
–**ayant déjà publié à compte d'éditeur**
–**sensibilisé à l'outil numérique et/ou l'intégrant dans ses processus de création ou ses médiations avec le public (outil numérique : vidéo, internet, photo, son…).**

Objectifs de la résidence

- *Encourager la création en permettant à un-e auteur-e de développer un projet de création dans des conditions favorables.*

- *Favoriser la rencontre avec le public des Alpes de Haute-Provence*
  L'auteur-e propose différents types de médiations (tous types d'ateliers en lien avec le numérique), et est autonome pour mener ces rencontres. Le Département via la Médiathèque départementale coordonne le parcours des médiations dans différents lieux.

- *Valoriser et communiquer le travail de l'auteur-e dans les Alpes de Haute-Provence.* Les actions de médiations sont organisées en partenariat avec les établissements scolaires (collèges), les bibliothèques-médiathèques, des librairies, voire des lieux associatifs ou culturels.

- *Participer à l'organisation d'une journée de rencontre à destination des bibliothécaires et documentalistes des Alpes de Haute-Provence* sur une thématique en lien avec la résidence. Cette journée sera déduite des journées de médiation à assurer par l'auteur-e.

- *Pour le public concerné :* faire connaître et reconnaître la littérature contemporaine, impliquer l'élève dans son parcours d'éducation artistique et culturel, faire découvrir des lieux ressources (bibliothèques, librairies) et des nouveaux supports numériques afin de favoriser l'accès de tous à une culture et à un référentiel commun.

Lieux des médiations

Les médiations destinées aux collégiens se déroulent dans les établissements scolaires ou dans la bibliothèque-médiathèque du secteur lorsque cela est envisageable.
L'idée étant de favoriser les médiations au sein des bibliothèques - médiathèques quand cela est possible (neutralité, changement de cadre et accès à la bibliothèque).
Les médiations ouvertes à tout public, ou lors de l'inauguration de la résidence puis de la clôture de résidence peuvent se dérouler dans divers lieux institutionnels, associatifs, culturels.

Lieu d'hébergement pour la résidence

L'auteur-e est accueilli-e dans un logement pris en charge par le service culturel du Département.

Conditions d'accès à la résidence

• La candidature nécessite un dossier comprenant :

- une lettre de candidature

- une bio- bibliographie incluant le statut juridique et professionnel de l'auteur

- une note d'intention précise sur le projet personnel d'écriture et les propositions d'ateliers

- une présentation d'expérience d'ateliers déjà menés auprès d'un public jeunesse.

• A l'issue de la résidence, une restitution des médiations mais aussi du travail de création de l'auteur-e sera organisée.
• L'auteur-e doit maîtriser la langue française, avoir une assurance responsabilité civile (copie d'attestation à nous envoyer), être titulaire d'un permis de conduire de type B, être véhiculé.
• La durée de la résidence est fixée à deux mois.

Informations pratiques

Le jury qui participe à la sélection du résident est composé de représentants de l'Etat, de la collectivité territoriale et du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille, de la médiathèque départementale et d'une association partenaire « Eclat de lire ».
Merci de retourner les pièces nécessaires à la constitution du dossier (papier ou numérique) avant le 24 mai 2019 au Conseil départemental des Alpes Haute-Provence, 13 Rue du Docteur Romieu, 04000 Digne-les-Bains. Pour toutes interrogations relatives à cette résidence vous pouvez nous contacter au 04.92.30.06.69 ou par courriel à vanessa.charles@le04.fr

Convention

Le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence propose une convention à l'auteur, détaillant les engagements de chacun et les modalités de paiement et de déroulement de la résidence.

Financement

L'auteur-e sélectionné-e se voit attribuer une bourse de résidence d'un montant de **6 500 € brut** pour l'ensemble de la résidence.

Frais / logistique

L'auteur aura à sa charge directe : la nourriture (comprise dans le montant de la bourse), les déplacements locaux personnels, le téléphone et la papeterie.

Le Conseil départemental des Alpes Haute-Provence prendra en charge deux AR sur la base du tarif sncf 2nd classe ou deux AR en véhicule personnel entre le domicile et le lieu de résidence ; le remboursement des frais kilométriques sera calculé suivant les distances référencées sur le site *via michelin*.

Pour les déplacements liés aux interventions, l'auteur-e sera soit accompagné-e et véhiculé-e par des référents, soit en autonomie sur son lieu d'intervention avec un remboursement des frais kilométriques (calculé également suivant le site *via michelin)*.

Le lieu d'hébergement pour la résidence sera pris en charge directement par le service culturel du Département.

Planning de la résidence 2020

24 mai 2019
Date limite de réception des candidatures par le Conseil départemental des Alpes Haute-Provence.

Début juin 2019 (date à définir) :
Réunion du jury et choix de l'auteur-e.

Septembre à Décembre 2019 :
Mise en lien avec les collèges des Alpes de Haute-Provence.
Mise en lien avec les lieux de médiations.
Mise en lien avec les partenaires associés.
Définition des grands axes de la résidence, mise en place du parcours des médiations, co-organisation des actions de médiation en lien avec l'auteur-e et les partenaires.

Février - Mars 2020 :
Résidence d'auteur-e de deux mois sur le département des Alpes de Haute-Provence .

Date à définir :

Restitution par l'auteur-e de ses créations durant la résidence.

Contacts

Nous aurons plaisir à apporter à l'auteur-e un soutien et un accompagnement pour favoriser sa découverte du département et faciliter ses prises de contact !

Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence

Vanessa CHARLES (directrice du service culture)
04.92.30.06.69 - vanessa.charles@le04.fr

Marie-Josée BRUYERE (bibliothécaire jeunesse)
04 92 32 62 20 – mariejosee.bruyere@le04.fr